

**Dossier de
demande
d'autorisation**

*en application des
articles L.214-1 à L.214-6
du code de
l'environnement*



**Réalimentation de plans d'eau à
partir du ruisseau de Chantenay**



Juillet 2012

**Mr Jean AUBOIS
Mairie
58 240 CHANTENAY ST IMBERT**

DOSSIER DE DECLARATION

Sommaire

PIECE N°1 : IDENTITE DU DEMANDEUR.....	3
PIECE N°2 : LOCALISATION DES OUVRAGES	4
PIECE N°3 : DESCRIPTION DES OUVRAGES ET REFERENCES A LA NOMENCLATURE	5
3.1 – RAPPEL DU CONTEXTE	5
3.2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES ET FONCTIONNEMENT	5
3.2.1 – Caractéristiques générales.....	5
3.2.2 – Ouvrages liés au plan d'eau n°1	6
3.2.3 – Ouvrages liés au plan d'eau n°2.....	9
3.3 – TRAVAUX ENVISAGES	12
3.4 – REFERENCE A LA NOMENCLATURE.....	16
PIECE N°4 : DOCUMENT D'INCIDENCE.....	17
4.1 – ETAT ACTUEL DU MILIEU ET DES USAGES	17
4.1.1 – Hydrologie.....	17
Bassin versant du ruisseau de Chantenay	17
Les débits moyens et débits secs	17
Le coefficient de ruissellement	18
Le temps de concentration.....	18
La pluie journalière décennale.....	18
Les débits de crues.....	19
4.1.2 – Pluviométrie	19
4.1.3 – Sous-sol, sol	20
4.1.4 – Qualité de l'eau	22
4.1.5 – Milieux naturels remarquables	24
4.1.6 – Usages de l'eau.....	25
La pêche	25
Rejets	25
SAGE Allier aval.....	26
4.1.7 – Autres zonages, servitudes.....	26
4.2 – INCIDENCES DU PROJET	27
4.2.1 – Incidences sur les milieux aquatiques	27
Incidences provisoires en phase chantier	27
Incidences sur la qualité de l'eau	27
Incidence sur la ressource en eau.....	27
Incidences sur les peuplements piscicoles	27
Incidences sur les zones Natura 2000	28
4.2.2 – Incidences sur les milieux naturels terrestres.....	28
Incidences sur le paysage.....	28
Incidences sur la faune.....	28
Incidences sur la flore	28
4.2.3 – Incidences du projet sur le milieu humain	29
Incidence sur les activités	29

Incidences sur la sécurité des biens et des personnes	29
4.2.4 – Compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne	29
4.3 – PRECAUTIONS PRISES ET MESURES COMPENSATOIRES	30
4.3.1 – Milieu aquatique récepteur.....	30
Mesures de réduction des incidences en phase chantier	30
Système de régulation des débits	30
Mesure compensatoire	30
4.3.2 – Milieu naturel terrestre	31
Accès en phase chantier	31
Protection de la faune et de la flore	31
4.3.2 – Milieu humain	31
Activités	31
Entretien des ouvrages	31
Habitat Cadre de Vie	31
PIECE N°5 : MOYENS de SURVEILLANCE et d'INTERVENTION	32
5.1 - POLLUTIONS ACCIDENTELLES.....	32
5.2 - ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER	32
5.3 – MOYENS DE SURVEILLANCE	33
5.4 – MOYENS D'INTERVENTION.....	33
PIECE N°6 : ANNEXES, ILLUSTRATIONS ET PLANS	34

PIECE N°1 : IDENTITE DU DEMANDEUR

La demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau est présentée par

La commune de CHANTENAY
Mairie
58240 CHANTENAY ST IMBERT

Téléphone : 03 86 38 60 21

Représentée par son maire en exercice Monsieur AUBOIS.

PIECE N°2 : LOCALISATION DES OUVRAGES

La commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT est située dans le département de la Nièvre à 10 km de Saint Pierre Le-Moutier.

Les deux plans d'eau se situent au Nord-est de la commune de part et d'autre de la route départementale n°22 au lieu-dit la Ponçonnerie.

Les références cadastrales sont les suivantes :

	Section	Parcelle
Grand Plan d'eau	Section OD	Parcelle 432a
	Section OD	Parcelle 433a
	Section OA	Parcelle 395
	Section OA	Parcelle 396a
	Section OA	Parcelle 401A
Petit Plan d'eau	Section OA	Parcelle 321

(Voir en pièce n° 6 : carte de localisation, extrait de plan cadastral).

PIECE N°3 : DESCRIPTION DES OUVRAGES ET REFERENCES A LA NOMENCLATURE

3.1 – RAPPEL DU CONTEXTE

La commune de CHANTENAY dispose de 2 plans d'eau successifs qui sont alimentés par des sources, dont les surfaces sont respectivement d'environ 0,32 ha et 2,4 ha. Ces ouvrages ont fait l'objet d'un classement « pisciculture » (récépissé de déclaration en date du 04 juillet 1994).

Une autorisation exceptionnelle de prélèvement dans le ruisseau de Chantenay pour le 1^{er} remplissage a également été délivrée par la préfecture (courrier du 14/06/1994).

Depuis cette date, la commune a laissé en place les ouvrages permettant de prélever de l'eau dans le ruisseau de CHANTENAY.

Les apports des sources s'avèrent depuis quelques années insuffisants et la commune souhaite aujourd'hui réaliser un prélèvement dans le ruisseau de Chantenay afin de :

- ⇒ maintenir un niveau suffisant dans le plan d'eau en complétant les apports des sources et pluviométriques,
- ⇒ renouveler l'eau et éviter le phénomène d'eutrophisation des masses d'eau présentes.

3.2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES ET FONCTIONNEMENT

3.2.1 – Caractéristiques générales

Le site présente deux plans d'eau en cascade :

- ⇒ **Un plan d'eau en amont de la RD 22 (Plan d'eau n°1),**

Ce plan d'eau a une superficie de 0,32 ha. La profondeur moyenne est d'environ 0.85 m. La cote de retenue normale (RN) du plan d'eau est 204.5 m NGF.

Un levé topographique sommaire du plan d'eau et du ruisseau de Chantenay a été réalisé par SOMIVAL le 24-11-2009.

Le volume de ce plan d'eau a été estimé à 1 440 m³ à la RN sur la base de ces levés.

- ⇒ **Un plan d'eau en aval de la RD 22 (Plan d'eau n°2)**

Ce plan d'eau a une superficie de 2,4 ha. La cote de retenue normale du plan d'eau est 205.2 m NGF.

Il n'existe pas de plans topographiques de ce plan d'eau. Les seuls plans disponibles sont les plans niveau projet réalisés par SOMIVAL en février 1995. Les données concernant cet ouvrage sont issues de ces plans.

Le volume de ce plan d'eau a été estimé à 30 880 m³ à la RN sur la base de ces plans.

Les plans d'eau amont et aval sont reliés par une canalisation Ø200 mm d'une longueur de 67.8 m passant sous la RD 22.

(Voir en pièce n° 6 : Vue en plan).

Photo du plan d'eau amont (plan d'eau n°1)



Source : SOMIVAL – 12-08-2009

Photo du plan d'eau aval (plan d'eau n°2)



Source : SOMIVAL – 01-10-2009

3.2.2 – Ouvrages liés au plan d'eau n°1

Il n'existe pas de barrage au niveau de ce plan d'eau (créé en déblais).

Le remplissage du plan d'eau n°1 était réalisé par le biais d'une canalisation d'adduction gravitaire PVC Ø 200 mm, d'une longueur de 9.5 m, située en rive gauche du ruisseau de Chantenay. Une grille inclinée entrefer 10 mm est placée en amont.

Canalisation Ø 200 mm d'alimentation du plan d'eau n°1



Source : SOMIVAL – 24-11-2009

Un seuil béton transversal au ruisseau de Chantenay situé 27 m en aval de la canalisation permettait de surélever la ligne d'eau. Ce seuil est muni de deux échancrures :

- En rive gauche : de 1 m de large et 40 cm de haut,
- En rive droite : de 0,81 m de large et 47 cm de haut.

La hauteur d'eau pouvait être réglée par la mise en place de planches amovibles (présence de deux rainures dans le béton au niveau des deux échancrures).

Seuil béton avec échancrure permettant l'alimentation de l'étang



Source : SOMIVAL – 24-11-2009